

Projet de délibération du 25 juin 2013 de MM. Daniel Sormanni, Alberto Velasco, Alain de Kalbermatten et Morten Gisselbaek: «Versement de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social».

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du
30 avril 2014, dans le rapport PRD-69 A)

DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote de la dotation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en 2006;
- le solde actuel de 8 900 000 francs, non versé à la fondation;
- les développements de la fondation;
- les engagements actuels de la fondation;
- les projets à court et moyen termes de la fondation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif verse à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) le solde de la dotation de 20 millions de francs votée le 15 février 2006, à savoir 8 900 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Elle sera amortie en 10 annuités.